

Le Relais Poste commerçant est opérationnel

L'évolution de la présence postale sur la commune, sous forme d'un Relais Poste commerçant, est mise en place depuis quelques jours. Ce relais a été confié à Éric Nicot, propriétaire du tabac-presse.

Pour l'heure, la Poste ne va pas quitter la commune, mais ses horaires seront restreints et donc moins adaptés aux personnes qui travaillent.

7 jours sur 7, 69 heures par semaine

C'est pourquoi un partenariat avec un commerçant local a été conclu. Éric Nicot a donc signé un protocole d'accord, après avoir reçu une formation, offrant une amplitude horaire élargie par rapport à celle de la Poste.

Tous les services classiques seront rendus (retraits et envois recommandé, achat de timbres, d'enveloppes, de boîtes d'envoi, opérations bancaires de dépannage, dépôt et retrait de colis...)

Le tout, 7 jours sur 7 : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h, le mercredi de 6 h 30 à 12 h 30, le samedi de 7 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, et le dimanche de 7 h à 12 h 30, soit 69 h par semaine. Une nouveauté très confortable pour les clients.

Il n'y aura par ailleurs aucun problème de confidentialité, car le commerçant n'a absolument pas accès aux comptes bancaires, ces derniers ne pouvant être consultés qu'en bureau de Poste.



Éric Nicot, derrière le nouveau comptoir de la Poste installé dans son tabac-presse.